

Service Antilles, Guyane & Medcar

IMO 2020 : NOUS Y SOMMES !

A compter du 1er janvier 2020, une nouvelle réglementation de l'OMI (Organisation Maritime Internationale) va imposer à toutes les entreprises de transport maritime l'utilisation de combustibles marins n'excédant pas 0,5% de teneur en soufre, contre 3,5% aujourd'hui, dans toutes les zones maritimes (les zones ECA conservant leur obligation de ne pas dépasser 0,1%).

La totalité du HFO à 3,5% présent dans les cuves de nos navires devra avoir été consommée au 31 décembre. D'ici là, chacun de ces tanks devra avoir fait l'objet d'un nettoyage minutieux et le circuit combustible des navires devra être adapté aux spécificités du nouveau produit. Il faudra donc commencer bien avant la date à utiliser le nouveau fuel au fur et à mesure que les cuves sont prêtes afin de garantir la conformité de nos navires au 1er janvier.

Le coût de la mise en œuvre de cette réglementation va être significatif et fera augmenter d'autant celui du fret.

Dans ce contexte les lignes Antilles, Guyane et Medcar renouvellent leur mécanisme de BAF mensuelle à compter du 1^{er} décembre 2019.

Nous faisons parvenir les avis à la clientèle applicable à vos trafics par ligne et restons à votre disposition pour toute information complémentaire

Bien cordialement

Guillaume Vidil

